



La lettre de la Réforme Administrative

PRIMATURE/OMRH

Volume II, No 15

Août 2015

Bulletin Mensuel de l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH)

par [L'Unité de Communication et des Relations Publiques]

PUBLICATION DE L'ARRETE RELATIF A LA FORMATION ET AU PERFECTIONNEMENT DES FONCTIONNAIRES

A l'instigation de l'Office de management et des ressources humaines, un arrêté relatif à la formation et au perfectionnement des fonctionnaires a été publié le 12 août 2015. C'est un outil qui renforce l'OMRH par rapport à la mission qui lui est dévolue.

Avec la publication de cet arrêté, la formation est devenue un droit reconnu au fonctionnaire durant sa carrière, au même titre d'ailleurs que le perfectionnement, de sorte que les ressources humaines puissent s'adapter à l'évolution des missions de l'administration.

Dans le courant du mois d'octobre - au 30 novembre au plus tard - de chaque exercice fiscal, chaque Ministère et Organisme visé communique à l'OMRH son Plan de Formation Annuel qui lui, procède à leur consolidation pour être intégré à son Plan Annuel de Formation et de Perfectionnement Consolidé (PAFPC). Le Ministère ou l'Organisme visé assure le financement et la mise en œuvre de son plan.

L'article 9 dudit arrêté est sans équivoque : « La formation et le perfectionnement ont pour objet de favoriser le développement des compétences du fonctionnaire tout au long de sa carrière professionnelle en vue d'avoir accès, sans

discrimination, aux différents niveaux d'emplois de la fonction publique ».

L'article précité prend en compte deux aspects, « la formation et le perfectionnement pour les besoins du service » d'une part ; « la formation à titre personne », d'autre part. Les modalités diffèrent selon le cas. Pour le premier, il s'agit d'un droit dont jouit tout fonctionnaire ayant plus de deux ans de service. Ce qui l'habilite à parfaire ses connaissances et ses techniques dans un domaine précis. Certains privilèges comme l'avancement, la rémunération et la retraite y sont rattachés.

Dans le second cas, le fonctionnaire doit compter un minimum de trois ans de service dans l'administration pour y être éligible. Ce dernier doit produire une demande de mise en disponibilité à son supérieur hiérarchique et l'informer sur la nature de la formation, sa durée, l'institution de formation, le diplôme ou certificat à obtenir.

En effet, il s'agit de mettre en place une véritable politique de formation des fonctionnaires en conformité avec les exigences d'une gestion renouvée des ressources humaines au bénéfice de la fonction publique en particulier et de toute la population en général.

DANS CE NUMERO

- 1) L'Union Européenne appuie la refonte des lois organiques de 6 ministères régaliens à travers le Programme State Building Contract (SBC) ;
- 2) Renforcement institutionnel : Le programme KONEKTE se relance ;
- 3) Vers une plus grande visibilité des actions publiques en matière de réforme ;
- 4) Décentralisation : un état des lieux du programme AGIL ;
- 5) Une experte de l'ENA de France est dans nos murs dans le cadre du State Building Contract (SBC) financé par l'UE ;
- 6) Le Groupe d'Appui à la Décentralisation en Haïti (GADE Haïti) sollicite l'accompagnement de l'OMRH ;
- 7) Bientôt une campagne de promotion autour des thématiques Décentralisation et Déconcentration.

Info du mois

12 août 2015 : publication de l'arrêté relatif à la formation et au perfectionnement des fonctionnaires dans le Moniteur # 152.

L'Union Européenne appuie la refonte des lois organiques de 6 ministères régaliens à travers le Programme State Building Contract (SBC)



Une vue de l'assistance

Port-au-Prince, le 6 Août 2015 : Identifier les points de contact au sein des ministères concernés afin de faciliter la conduite d'un audit organisationnel devant aboutir à la refonte des lois organiques des ministères, tel a été l'objet d'une réunion de travail tenue le Mercredi 5 Août 2015 à l'OMRH entre les Experts mobilisés par l'Union Européenne à travers le Programme State Building Contract (SBC) et les directeurs généraux des ministères concernés.

Cette réunion a été l'occasion pour l'OMRH de présenter aux directeurs généraux des ministères de la Planification et de la Coopération externe (MPCE), de l'Economie et des Finances (MEF), de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT), de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP), de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) les experts du projet SBC en appui à la refonte des lois organiques. Lors de cette rencontre, les Experts ont également profité pour exposer aux directeurs généraux des ministères concernés leurs objectifs, le périmètre de la mission et leur méthodologie de travail, aussi de répondre aux questions de clarification.



Mme Anne Azam-Pradelles, responsable organisationnel des audits à l'UE

Le ministère des Affaires étrangères et des Cultes aura à bénéficier également de cette assistance technique de l'Union Européenne!

Sous le leadership de l'OMRH, l'audit organisationnel sera conduit par les Experts durant les mois d'Août à septembre 2015 au niveau de ces ministères. Chaque ministère devra identifier et désigner une personne à titre de vis-à-vis chargée de faciliter la pleine réussite du diagnostic et d'approprier la démarche et les techniques de conduite de l'audit organisationnel utilisées par les experts.

Facilitant la rencontre, le Coordonnateur général de l'OMRH, monsieur Uder Antoine, a souligné que l'audit organisationnel revêt une grande importance pour la rénovation des lois organiques des ministères. Au cours de cette rencontre, les lignes directrices pour l'analyse fonctionnelle des ministères ont été discutées et un accent a été mis sur les résultats attendus de cette mission qui visent à 1) analyser et proposer une stratégie de modernisation des ministères concernés 2) Assister à la refonte des lois organiques.



Mme Corinne Audibert, responsable organisationnel des audits à l'UE

La mobilisation des experts de l'Union européenne pour la réalisation de cet audit est une première étape. Suite à ce diagnostic, une réflexion commune entre les directeurs généraux et les experts du programme SBC sur la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle au niveau de ces Ministères sera menée. Cette réflexion servira également de base pour mettre en place une loi organique adaptée aux missions et attributions de chaque ministère.

Le State Building Contract (SBC), financé par l'Union européenne, est un programme d'appui budgétaire à la construction de l'État haïtien en vue de contribuer à la réalisation de réformes clés dans trois domaines prioritaires :

- 1) la modernisation de l'administration ;
- 2) la réforme des finances publiques ;
- 3) l'éducation.



M. Philippe Canel, consultant de l'UE

Ce programme vise en particulier à soutenir le renforcement de la gouvernance de l'Etat haïtien, à travers un appui au Programme Cadre de la Réforme d'Etat (PCRE) et la modernisation de la fonction publique.

Renforcement institutionnel : Le programme KONEKTE se relance



Une vue de l'assistance

Le programme KONEKTE (KONESANS AK KONPETANS TEKNIK) financé par l'USAID sera renouvelé le 22 septembre prochain. Ce renouvellement porte sur les deux prochaines années (septembre 2015 – septembre 2017).

Grace à ce programme plusieurs cadres haïtiens formés dans divers domaines ont intégré, sur une base compétitive, certains ministères et organismes.



Mme Gay est Directrice Exécutive du CFET, Mme Anna Van Rooyen est Chief of Party du programme KONEKTE

Ils sont près d'une dizaine à contribuer au renforcement institutionnel de l'office de management et des ressources humaines depuis bientôt deux ans.

A noter que jusqu'ici l'appui fourni par le gouvernement à travers ledit programme portait uniquement sur le volet ressources humaines. Un volet financier devant permettre à l'OMRH de financer certains projets de la réforme sera pris en compte à partir du 22 septembre 2015.

Vers une plus grande visibilité des actions publiques en matière de réforme

L'Office de management et des ressources humaines et ses alliés naturels (ministères et organismes) dispose depuis la fin du mois de juin 2015 de deux heures d'antenne sur la Radio nationale d'Haïti pour faire la promotion des projets majeurs de réforme de l'action publique.



Ces minutes de temps d'antenne sont offertes par la RNH dans le cadre des émissions: " NATIONAL BONJOUR " chaque vendredi, de 10:00 à 11:00 AM ; «Koze Peyi» tous les Mardi soir à partir de 9:30 P.M (par téléphone). Ces émissions visent en particulier les Directeurs Généraux des ministères et organismes publics, désireux de faire le point sur les réformes administratives et institutionnelles mises en œuvre en vue de la modernisation de l'appareil administratif haïtien.

A noter que dans le cadre des interventions, plusieurs thématiques relatives à la réforme administrative seront abordées. L'objectif de l'OMRH est de faire connaître l'état d'avancement des réformes administratives et institutionnelles par la diffusion de l'information sur les réalisations des ministères et organismes publics.

Décentralisation : un état des lieux du programme AGIL



Dans le cadre du Programme AGIL dans son volet FICT (Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales), treize communes de l'axe Cap-Haitien/Ouanaminthe avaient bénéficié d'un financement de 70 millions de gourdes pour la réalisation de divers ouvrages publics. Rappelons que c'est la structure AGIL (Appui à la gouvernance et à l'investissement local), supervisée par l'OMRH et financée par l'UE, qui s'occupait de la mise en œuvre de ce projet-pilote dont l'objet consistait à faire avancer le processus de décentralisation en Haïti.

Notez qu'il était envisagé de réaliser de dix-huit projets. De la date de démarrage à date, seulement treize projets ont abouti pour un montant inférieur à 50 millions de gourdes. Entre temps, cinq des dix-huit projets ont été suspendus.

Parmi les réalisations, nous comptons de microprojets d'éclairage public, de places publiques, de centres d'équipements, de marchés publics et la construction de salles de classes.

Signalons que ces ouvrages seront inaugurés sous peu à commencer par le ponton reliant la cité lavalas à la rue Saint Jean prolongée au niveau de la ville du Trou du Nord (dans le Nord-est). Le coût de cet ouvrage est estimé à 5 millions de gourdes.

Une experte de l'ENA de France est dans nos murs dans le cadre du State Building Contract (SBC) financé par l'UE

Dans le cadre du programme d'Appui Budgétaire à la Construction de l'Etat (State Building Contract, SBC) mené par la Délégation de l'Union Européenne en Haïti, l'OMRH reçoit Mme Violeta Moskalu, experte en management et en gestion de ressources humaines pour une mission visant à renforcer les capacités des Directions des Ressources Humaines dans les ministères haïtiens. Mme Moskalu apportera son expertise pour accompagner la restructuration des DRH, sa mission s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'administration et de la fonction publique haïtienne.



Mme Violeta Moskalu, experte en management et en gestion de ressources humaines

Mme Moskalu animera une série de séminaires de réflexion sur les pratiques professionnelles et d'échanges d'expérience, suivi d'un programme de formation à destination des 80 Responsables des Ressources Humaines des Ministères et des Organismes Autonomes. L'objectif final étant la création d'un forum des Directions des Ressources Humaines, lieu d'échange de pratiques et d'informations, ainsi que le renforcement des capacités des DRH en matière de planification des Ressources Humaines (planification des emplois et des compétences), afin de préparer la mise en place de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), la mise en œuvre de la nomenclature des emplois, l'identification puis l'analyse des besoins en formation à partir des résultats de l'évaluation des performances, afin de définir les contenus des plans de formation des Ministères.

Le Groupe d'Appui à la
Décentralisation en Haïti (GADE
Haïti) sollicite l'accompagnement de
l'OMRH



Le local de l'OMRH à débussy

Port-au-Prince, le 10 Août 2015 : Des membres de la coordination générale de l'Office de Management et des Ressources humaines (OMRH) et des représentants du Groupe d'appui à la décentralisation en Haïti (GADE Haïti) se sont rencontrés au local de l'OMRH, le jeudi 6 Août 2015, pour discuter de méthodes de coopération. Il s'agit des ateliers communaux de réflexion sur la décentralisation qui seront organisés par GADE Haïti dans 25 communes du pays.

Ces ateliers ont pour finalité d'impliquer activement les agents intérimaires, les CASEC, les ASEC, les universitaires, les autres autorités locales et départementales, les partis politiques et les candidats, plus spécialement les organisations de jeunes et de femmes dans le processus de décentralisation et de les encourager à signer un acte d'engagement.

L'organisation des ateliers communaux de réflexion sur la décentralisation sera exécutée dans le cadre du projet de mobilisation citoyenne et de plaidoyer en faveur d'une politique nationale de décentralisation, financé par la MINUSTAH. Quatre de ces ateliers sont déjà organisés dans le département du Sud' Est. Afin de poursuivre avec ce projet, GADE Haïti souhaite obtenir l'appui de l'OMRH comme un partenaire privilégié.

GADE Haïti est une organisation non-gouvernementale, créée à la fin du forum sur la décentralisation tenu au mois de février 2011. Il a pour mission d'accompagner les autorités locales et les communautés dans la mise en œuvre des projets de développement répondant aux attentes de la population. Ses principales activités

consistent en l'organisation des séances de formations et des conférences à l'intention des communautés et des collectivités territoriales.

GADE Haïti travaille en partenariat avec le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT).

Début d'une campagne de
promotion autour des thématiques
Décentralisation et
Déconcentration.

L'OMRH est l'instance de pilotage opérationnel de la réforme de l'Etat dans ses volets réforme administrative et décentralisation. En dépit du fait que la constitution de 1987 préconise la décentralisation, 28 ans après il n'en est rien. Par ailleurs, la déconcentration, quoique progressive, souffre de certaines carences. Grace à un appui de LOKAL+, un projet financé par l'USAID, l'OMRH entend attirer les regards sur ce binôme indissociable que sont la déconcentration et la décentralisation à la faveur d'une série de débats médiatiques.

En suscitant des débats sur ces deux composantes administratives, l'équipe de l'OMRH espère à les faire exister concrètement. La déconcentration, par exemple, est le plus sûr moyen d'avoir des services de proximité. Ainsi qui dit déconcentration des services dit déconcentration administrative. A ce moment, on peut dire que l'Etat opère au niveau territorial dans la mesure où il est capable de desservir ses citoyens à quelque coin où ils se trouvent. Un Etat, présent partout, voilà ce à quoi concourt la réforme en cours.

Un déploiement des agents publics et donc des compétences partant du niveau central au niveau périphérique est vivement encouragé. C'est ce à quoi l'Etat haïtien doit s'atteler.

Un autre objectif majeur poursuivi par l'OMRH dans le cadre de ces débats radio-télédiffusés, est de mettre l'accent sur la décentralisation, un facteur clé du développement local. Reléguée jusque là au rang d'un vœu pieux, il est temps que la décentralisation devienne une réalité. Pour

cela, il faut mobiliser des acteurs incontournables comme la société civile, les populations locales, le parlement, les élus locaux...

L'existence d'une administration publique territoriale n'est possible que par une autonomie effective et l'octroi d'un budget propre aux collectivités locales.

Articulées sur des objectifs comme informer, sensibiliser et susciter l'intérêt du public sur la déconcentration et la décentralisation, ces émissions portent sur les enjeux et l'importance de ces composantes administratives pour nos collectivités.

Plusieurs villes haïtiennes ont accueilli des experts en la matière ainsi que d'autres intervenants provenant de divers secteurs. Deux des cinq émissions ont été enregistrées à Port-au-Prince et les trois autres respectivement à Ouanaminthe, Cap-Haitien et Saint Marc.

Parmi les résultats escomptés dans le cadre de cette campagne d'envergure, nous pouvons citer :

- Accroître l'intérêt de la population pour la déconcentration et la décentralisation ;
- Sensibiliser sur le rôle des collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation ;
- Inciter les citoyens et les organisations de la société civile à jouer un rôle actif dans la promotion de la décentralisation.

OMRH

Une Administration Publique efficace
au service de la population

14, Rue Debussy,
Port-au-Prince(Haïti)
Code postale : HT6113

(509) 3443-6341
(509) 4260-1307

emploi.gouv.ht
<http://www.omrh.gouv.ht>
<http://www.servicespublics.gouv.ht>
<http://www.facebook.com/omrhaiti>